Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 041-200084994-20260529-2026_0504-DE

Le Controis en Sologne
Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU CONTROIS EN SOLOGNE
Séance du 28 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 32

Date de convocation :
22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai à 17h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des mariages de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PEAN-NORGUET, Maire

Présents : PÉAN-NORGUET Élodie, CHASSET Michel, BARDOUX Delphine, COLLIN Guillaume, AUDIANNE Séverine, MOREAU Dany, TURGIS Isabelle, MARTELLIERE Eric, LEBERT-CHEVET Eveline, CORNEVIN Bernard, MICHOT Karine, RUDAULT Patrice, FERMAUT Emmanuel, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (arrivé à 17h10 à la délibération 2026-0501), LEPAGE Frédéric, MICHOT Valentine, MOREAU Véronique, PARAGE Monique, RUAULTS Samuel, SAGET-LETHIAS Gilles, SIMOES Catherine, ZAPATERO Marie-Josée.

Excusés : AUBE Nathalie (pouvoir LEPAGE Frédéric), BOURNEUF Axelle (pouvoir BARDOUX Delphine), DARDEAU Céline (pouvoir RUDAULT Patrice), DROUHIN Jean-Yves (pouvoir AUDIANE Séverine), DUISIT Anne-Sophie (pouvoir CHASSET Michel), LASCAR Martine (pouvoir à CORNEVIN Bernard), LELARGE Antoine (pouvoir PEAN-NORGUET Elodie), TETOT Pascale (pouvoir MICHOT Karine), BRAULT Jean-Luc

Secrétaire de séance : AUDIANE Séverine

Délibération n°2026-0504 : DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Madame le Maire informe les membres du conseil que conformément aux articles L.19 et suivants du Code électoral, une commission de contrôle des listes électorales est instituée dans chaque commune.

Cette commission a pour mission :
- de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions prises par le maire en matière d'inscription ou de radiation sur les listes électorales ;
- de s'assurer de la régularité de la liste électorale ;
- de contrôler les inscriptions et radiations intervenues sur la liste électorale communale.

À la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder au renouvellement de la commission de contrôle.

Considérant qu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du renouvellement général, la commission de contrôle est composée, conformément aux dispositions du Code électoral :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires
- d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière électorale ne peuvent être membres de cette commission.

Il est proposé au conseil municipal de désigner :
- Monsieur LEDDET Jean-Luc en qualité de conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 041-200084994-20260529-2026_0504-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- désigne Monsieur LEDDET Jean-Luc en qualité de membre de la commission de contrôle des listes électorales
- autorise Madame le Maire à transmettre cette désignation aux services préfectoraux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mai 2026

Le Maire,

Elodie PEAN-NORGUET

La secrétaire de séance

Séverine AUDIANE